

MAIRIE DE MONS BOUBERT
80210 MONS BOUBERT

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU 6 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le six Février, à 9 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr DELAHAYE Emmanuel, Maire.

Etaient présents : M DELAHAYE Emmanuel, Mmes FRANCOIS Christiane, POIRET Fanny, Mrs ROUSSEL Jacques, GRISEL Laurent, Mrs PETIT Jacques, TESTU Jean-Marie, TORON Eric, Mme LOUCHART Francine, TERNOIS Eddy, Mme MERCIER Agnès, M BARBIER Stéphane.

Etaient absents : M HAUSSOULIER Frédéric, excusé ; M WATTEBLED Freddy ; M TILLETTE D'ACHEUX Frédéric, excusé.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est visé par l'ensemble du conseil.

.SUBVENTION à L'UFACVG :

Monsieur le Maire présente le courrier de M BEAULIEU René, Président de l'Union des Anciens Combattants d'Abbeville- Mons Boubert et environs sollicitant une subvention communale pour l'acquisition de 12 plaques « décès » au prix de 690 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de leur allouer une subvention de 100 €.

. ECLAIRAGE PUBLIC :Pose d'1 point lumineux dans le secteur de la commune suivant : Rue de Bas :

Monsieur le Maire avise l'assemblée que lors des forts vents de janvier, un globe de lampe d'éclairage s'est cassé. Il présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose d'un point lumineux dans le secteur de la commune suivant :

- Eclairage public Rue de Bas

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 1 212 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

. Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes la TVA, et la maîtrise d'œuvre)	449.00 €
. Contribution de la commune	<u>763.00 €</u>
TOTAL TTC	1 212.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- . d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- . d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- . d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 763.00 €.

Il sera attendu réponse de notre assureur pour engager les travaux.

. COMMISSIONS BISTROT :

Monsieur le Maire présente les propositions des 2 commissions sur le bistrot.

Vu les contraintes sanitaires actuelles liées à la Covid, Monsieur le Maire n'a pas pu réunir à nouveau ces commissions.

Il sera lancé un appel à candidatures pour la recherche d'un bistrotier.

Les candidats seront reçus par une commission composée de Mes DELAHAYE Emmanuel, TERNOIS Eddy, BARBIER Stéphane, PETIT Jacques, Mme LOUCHARTE Francine.

Le cahier des charges du bistrot sera établi avec ce bistrotier retenu.

. COMPTE RENDU FDE 2019 :

Monsieur le Maire présente le compte rendu d'activités de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour l'année 2019 (que chacun a pu consulter sur internet).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document.

. ADHESION DE LA VILLE DE LONGUEAU à LA FDE :

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

. SUBVENTION RESTAURANTS DU CŒUR :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention des Restaurants du Cœur. Vu le contexte actuel, Monsieur le Maire propose de leur allouer une subvention de 100 € pour cette année 2021.

Conscient des difficultés actuelles rencontrées par les jeunes, Monsieur le Maire les rencontrera.

. EFFACEMENT RÉSEAUX BISTROT :

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du bistrot, des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public, communications électroniques sont à réaliser Rue Delattre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'engager ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ces travaux avec la FDE et tous documents s'y référant.

Le plan de financement estimatif est accepté :

Effacement du réseau électrique HT : 18 240 €, Participation communale en HT : 10 534 €

Effacement du réseau éclairage public 11 680 € HT, Participation communale en HT : 9 344 €

Effacement du réseau communications électroniques 9 800 € HT, Participation communale en HT : 6 174 €

Soit une part communale de 26 052 €

. EMPRUNT BISTROT :

Monsieur le Maire indique qu'il faut réaliser un emprunt pour la construction du bistrot et l'aménagement de la place.

Il présente la proposition du Crédit Agricole pour un prêt de 226 000 € au taux fixe de 0.914 % sur 20 ans à échéances trimestrielles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette offre et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cet emprunt.

QUESTIONS DIVERSES :

. Suite à la dernière réunion et aux questionnaires au sujet des cases de columbarium, nous avons eu 2 habitants intéressés.

Monsieur le Maire présente un devis pour l'acquisition de 3 cases de columbarium soit 1 810 € HT.

C'est un investissement trop important vu le peu de personnes intéressées et la date d'acquisition indéfinie, il ne sera donc pas installé de columbarium pour le moment. Il reste la possibilité de créer des cavurnes au cimetière.

. Monsieur le Maire présente le projet de signalétique par le Conseil Départemental du réseau « Somme à vélo ».

. Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que la Commune a adhéré au prix de 50 € à l'Association « Chemins du Nord Pas de Calais Picardie » pour le recensement des chemins ruraux de la Commune.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'il a recontacté la Communauté d'agglomération (CABS) pour les containers à déchets de Boubert qui sont très sales. Leurs services doivent les nettoyer, et il sera à nouveau discuté pour enterrer ces containers.
En attendant, vu les critiques effectuées par une habitante sur ces réseaux sociaux au sujet de ces containers, Monsieur le Maire a demandé à la CABS de les retirer.

. Monsieur le Maire s'est rendu lundi dernier à une réunion en Préfecture sur les inondations et les coulées de boues.
Sur la Commune, de nombreux travaux ont déjà été réalisés et cela se voit. Néanmoins des travaux seront encore à réaliser, notamment sur la Rue Soeurette.

. Monsieur le Maire a rencontré un résident de la Commune qui souhaite organiser sur la Commune une course cycliste (avec des jeunes sélectionnés pour le Tour de France). Cela sera discuté quand les manifestations seront possibles.

. Mme Louchart demande comment cela se passe pour vider les containers des déchets.
Monsieur le Maire répond que c'est la CABS qui gère avec Véolia.

. Mme Louchart signale des trous de voirie. Monsieur le Maire répond que la CABS attend de recevoir de l'enrobé à froid étant donné que la Commune n'a plus la compétence voirie.

. Mme Louchart signale que les candélabres s'abiment. Des renseignements seront pris pour leur entretien.

. Mme Louchart a effectué le calcul du bénéfice à répartir entre les 4 Associations membres du Comité des fêtes. Un chèque leur sera remis.

. M Toron demande que des panneaux soient installés au petit bois de M Lepla, compte tenu des trous de voirie. Puis il signale les excès de vitesse sur la Commune. Monsieur le Maire répond que la gendarmerie en est informée.

. M Barbier demande si les talus sont fauchés par une machine ou manuellement. Monsieur le Maire répond que Mickaël débroussaille certains talus manuellement à sa demande car les machines abiment les talus.

Monsieur le Maire est conscient que ce travail est difficile physiquement.

Ce point sera à réétudier quand le contrat d'apprentissage se termine et que l'entretien des chemins de randonnées entrainera un travail supplémentaire.

. Mme François indique que le facteur et les usagers rencontrent des soucis d'accès aux boites aux lettres dû à la boue. Elles sont situées Rue Delattre, à la sortie de la rue Tout L'y Branle et face à la rue du Puits.

. M Grisel revient sur un problème d'eau stagnante Rue du Bois au niveau de la pâture d'un administré. Monsieur le Maire va étudier le problème.